

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Faits d'ailleurs

VIOLÉE SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

À Carnières (Belgique), Valentine, 15 ans, qui se dirigeait à pied vers l'arrêt de bus pour se rendre à l'école, a été abordée par un inconnu qui lui a demandé de lui indiquer où se trouvait une rue. Puis, l'homme l'a coincée dans une ruelle. Elle a tenté de s'enfuir en courant mais il l'a rattrapée par l'arrière. Il l'a ensuite frappée avant de la violer. Tétanisée, la victime n'est pas parvenue à crier. Trop choquée par ce qu'elle avait vécu, la jeune fille n'a pas osé parler au début de cette agression, qui remonte à plusieurs semaines. Elle s'est confiée à sa famille il y a seulement quelques jours. Une plainte a été déposée au poste de police. Une enquête est en cours pour retrouver l'auteur des faits.

ELLE JETTE SES 2 ENFANTS DU 3E ÉTAGE

EN Seine-Saint-Denis (France), une femme, âgée de 31 ans, a jeté ses deux enfants par la fenêtre de son appartement situé au 3e étage d'un immeuble d'habitation. Les deux victimes, âgées d'un mois et trois ans, ont fait une chute de 13 mètres, avant de s'écraser au sol. Leur chute a été amortie par le substrat du jardinet particulièrement mou à cette période de l'année. Pendant que les secours étaient au chevet des deux enfants, la mère de famille a pris la fuite. Le pronostic vital du nourrisson est réservé tandis que la fillette est grièvement blessée. Interpellée aux abords de la gare, la maman a expliqué aux policiers qu'elle avait été envoûtée et qu'une voix lui avait soufflé que ses enfants étaient des diables. Elle a été hospitalisée. Une expertise psychiatrique sera pratiquée dans les prochains jours.

UN COUPLE D'INCONNUS SURPRIS EN PLEINS ÉBATS SEXUELS

DANS La Selve (France), une famille recevait des amis à leur domicile. Alors qu'ils buvaient un café et mangeaient des gâteaux, ils ont entendu de drôles de bruits provenant de l'une des chambres à l'étage. Pensant que le chat y était enfermé, un membre de la famille est monté à l'étage et, en ouvrant la porte de la pièce, il a découvert un couple en pleine relation sexuelle. Les deux amoureux se sont rhabillés à la hâte et ont quitté les lieux en saluant, sans rancune, leurs hôtes improvisés.

Par JNE

Il transforme sa fille de 14 ans en objet sexuel

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

UN père de famille, Robin Pémé, 32 ans, est poursuivi pour agression sexuelle sur sa fille de 14 ans. D'après une source au fait du dossier, le mis en cause vivait avec sa fille, qu'elle avait récupérée après s'être séparé de sa mère. Depuis lors, Pémé, sa nouvelle petite amie, leur nourrissent et la gamine vivaient dans une chambre au quartier Carrefour Léon-Mba. Mais sur des lits différents. La même source raconte que la nuit, le présumé père incestueux quittait discrètement le lit conjugal pour s'introduire dans celui de la mineure, afin d'abuser sexuellement d'elle. Profondément traumatisée et choquée, la victime n'a rien dit, par peur de représailles de la part de son agresseur

de géniteur. Elle brisera, toutefois, le silence lorsque sa mère, venue la récupérer pour l'amener chez elle, constate que sa fille affiche un comportement étrange et est toujours renfermée sur elle. Pressée de questions, la mineure révèle enfin à sa maman les actes d'abomination qu'elle subissait régulièrement de la part de son père. A la suite de quoi un examen médical est effectué, qui confirme que la petite a bel et bien été violée. Il n'en faut pas plus pour que la maman meurtrie saisisse la direction de la Sûreté urbaine (DSU) d'une plainte contre son ex. Interpellé, puis gardé à vue pour les nécessités d'enquête, sieur Pémé a reconnu les faits mis à sa charge durant l'interrogatoire. Présenté ensuite devant le parquet de Libreville, le suspect a réitéré ses aveux. Le magistrat instructeur l'a in-



Photo: Abel Eyeghe

Robin Pémé, le suspect.

culpé pour viol sur mineure de moins de 15 ans par ascendant, avant de le placer sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville, en attendant son procès.

Écroués pour braquage et vol aggravé

Christelle NTSAME
Port-Gentil/Gabon

LA direction générale des Recherches (DGR) vient de mettre la main sur trois jeunes Gabonais soupçonnés de semer le trouble, depuis quelque temps, dans les alentours de la place de l'Indépendance de Port-Gentil. Il s'agit de: L.J.M., 18 ans, Djeris Okinga Mombo, 20 ans, et M.A., 16 ans. Selon le rapport d'enquête, les trois individus avaient élu domicile au lieu cité ci-dessus pour braquer des élèves. Particulièrement ceux du lycée Joseph Ambourou Avaro. Après avoir commis leur forfait, ils se repliaient, avec leur butin, dans le cimetière situé en face de la Place des fêtes. C'est le cas d'une jeune fille qui, regagnant

son domicile après les cours, est prise en étau par L.J.M. et Okinga Mombo. Ces derniers lui arrachent son téléphone portable, puis s'éclipsent. Le lendemain, c'est au tour d'un jeune garçon d'être la victime de L.J.M., Okinga Mombo et M.A. Toujours, après les cours. Mais, cette fois-ci, cette dernière parvient à s'enfuir en appelant de toutes ses forces " au secours! les braqueurs me poursuivent... ". Des riverains ayant entendu ses cris de détresse interviennent promptement, et réussissent à maîtriser M.A. Il est aussitôt conduit dans les locaux de la DGR. Là-bas, il se met rapidement à table. Des indications précieuses qui permettent aux limiers de ce corps d'élite de la gendarmerie nationale d'interpeller les deux autres délin-



Photo: Christelle Ntsame

Les trois mis en cause.

quants. Présentés devant le parquet au terme de leur garde à vue à la DGR, L.J.M. et Okinga Mombo sont inculpés pour braquage,

violences et voie de faits. Tandis que M.A. est inculpé pour vol aggravé. Et tous les trois placés sous mandat de dépôt à la prison centrale de Port-Gentil.